

Une autre chance pour les élèves décrocheurs

Depuis 2000, les quatre collèges publics de Bobigny s'unissent pour prévenir la déscolarisation et l'exclusion scolaire. Ensemble, ils ont construit le dispositif L'École d'une autre chance.

Absentéisme, violence, échec scolaire... Le collège dispose de peu d'outils pour prendre en charge ces phénomènes et l'exclusion des élèves peut être vécue comme un échec de l'institution scolaire. En Seine-Saint-Denis, l'absentéisme concerne surtout les lycées professionnels, donc des élèves âgés de plus de 16 ans. Mais ce phénomène, quand il touche les collégiens, devient plus préoccupant encore. Regroupés sous le terme de « décrocheurs », ces élèves ne forment pas une population homogène. Élisabeth Bautier, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Paris VIII, distingue deux types de décrocheurs¹ : ceux qui abandonnent, sans bruit, se démobilisant peu à peu, « les décrochés de l'intérieur » ; ceux qui sont exclus car ils manifestent leurs difficultés par un comportement qui rend leur statut d'élève impossible et perturbent l'école.

Confrontées à ce phénomène, les équipes pédagogiques des collèges République, Auguste-Delaune, Jean-Pierre-Timbaud et Pierre-Sémard de Bobigny, ville préfectorale de la Seine-Saint-Denis, ont inventé leur outil. Elles ont mutualisé leurs compétences et engagé une réflexion avec des partenaires pour proposer aux décrocheurs de l'ensemble de leurs classes de 4^e et de 3^e un parcours éducatif individualisé de cinq semaines baptisé L'École d'une autre chance. « *L'objectif est d'enrayer le processus d'exclusion par la prévention en*

redonnant aux élèves une image positive d'eux-mêmes, en insistant sur le sens de l'école et en préparant avec eux une orientation positive », explique Hervé Poirier, principal du collège Auguste-Delaune.

Ce dispositif s'appuie sur le partenariat de la politique de la ville, des associations locales et de l'Éducation nationale. Le contrat de ville de Bobigny subventionne le projet à hauteur de 3 000 euros destinés au financement d'interventions extérieures comme celles d'un écrivain ou d'une coach². L'Éducation nationale participe en mettant à disposition dans chacun des quatre collèges sept heures d'enseignement par semaine, dispensées par deux professeurs volontaires de chaque établissement. Deux associations locales sont impliquées : l'Association des juristes berbères de France (AJBF) et Vie et Cité, une association de prévention spécialisée.

Les élèves concernés sont repérés par les équipes pédagogiques et font l'objet d'une discussion au sein du conseil de prévention³ de l'établissement. Le projet est soumis à l'approbation de l'élève et de sa famille avant d'être proposé au comité de pilotage de L'École d'une autre chance. Ce dernier est composé des quatre principaux de collège associés au dispositif, des huit enseignants, des associations partenaires, des intervenants extérieurs, d'un pédopsychiatre et du

¹ Rapport Bautier et alii, Décrochage scolaire : genèse et logique des parcours, 2002.

² Issu du domaine sportif, coach signifie entraîneur en anglais. « Le coaching est l'accompagnement d'une personne à partir de ses besoins pour le développement de son potentiel et de ses savoir-faire. » Cette définition est empruntée à la Société française de coaching (SF Coach).

³ Le conseil de prévention réunit les professeurs de la classe, le conseiller d'orientation psychologue, l'assistante sociale, le principal adjoint, le conseiller principal d'éducation.

conseiller d'orientation psychologue. Il se réunit avant chaque session. Il examine les difficultés de chaque élève, analyse ses besoins, élabore un programme personnalisé et décide ou refuse l'inscription dans le dispositif. Avant chaque entrée dans le dispositif, l'élève et ses parents sont reçus par le principal qui leur remet une convention précisant la nature de l'engagement, les règles et le fonctionnement de L'École d'une autre chance. Cette convention est signée par l'élève, ses parents et le collège. Ainsi, de septembre à juin, quatre sessions de cinq semaines accueillent jusqu'à six élèves des collèges balbyniens, soit une vingtaine de jeunes ayant tous plus de 14 ans. Au cours de la session, l'élève alternera ateliers, stage en entreprise et cours dans les quatre collèges. Les professeurs de chaque établissement positionnent l'élève à son entrée dans le dispositif et évaluent ses compétences pour pouvoir suivre son évolution et présenter au comité de pilotage le chemin parcouru. À l'issue des cinq semaines, le comité évalue les progrès de l'élève mais aussi les dysfonctionnements, réfléchit à l'amélioration des actions pour qu'elles deviennent plus pertinentes en fonction de chaque élève.

L'objectif de L'École d'une autre chance est d'inscrire l'élève dans une orientation positive, de reconstruire un lien entre lui et l'école en valorisant ses capacités et ses compétences, en lui redonnant confiance, et en élaborant avec lui un projet personnel d'orientation. Tous les intervenants du dispositif y concourent à leur manière. Les huit enseignants travaillent sur l'apprentissage des matières fondamentales en utilisant des techniques pédagogiques adaptées, sous forme d'ateliers. Dans l'atelier S'affirmer par le langage, par exemple, « *ils réfléchissent sur la portée du langage*, raconte Joseph Rossetto, principal du collège Pierre-Sémard⁴, *pour s'exercer*

aussi bien aux apprentissages scolaires qu'à la vie; ils apprennent à s'affirmer par les mots, par le dialogue et à trouver ainsi une satisfaction dans le lien à l'autre. Ce travail donne accès à l'écriture très progressivement ». Des intervenants extérieurs comme un écrivain ou un poète animent également des ateliers.

Les compétences d'une coach sont requises dans le dispositif : dotée d'une forte personnalité, elle établit un lien de proximité avec les élèves, les écoute et les conseille.

Deux associations balbyniennes reçoivent en outre les élèves. L'AJBF, créée en 1991 par une dizaine d'avocats, d'étudiants en droit et de juristes français issus de l'immigration berbère, intervient autour de plusieurs axes, dont celui de l'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire, en informant les élèves sur le système judiciaire, le règlement intérieur, le droit de l'enfant et le droit pénal.

Les éducateurs spécialisés de Vie et Cité (association présente dans les quartiers en difficulté de Bobigny et de Drancy) travaillent individuellement avec l'élève autour d'actions développant l'estime de soi. L'association a par exemple mené un atelier sur la construction d'un arbre généalogique conduisant les adolescents à travers leurs origines et les liens familiaux.

Le conseiller d'orientation psychologue aide l'élève dans la recherche de son projet personnel, le soutient pour trouver un stage en entreprise d'une semaine ou plus, l'aide à rédiger ses lettres de motivation et son curriculum vitae. Cette expérience en entreprise est souvent bénéfique. L'élève est accompagné par un professeur le premier jour, le respect des horaires et l'attention portée au comportement dans l'entreprise participent au processus que souhaite enclencher L'École d'une autre chance. Bien préparé, ces stages sont généralement valorisant pour les élèves.

⁴ Joseph Rossetto, L'École d'une autre chance, l'histoire de Karim et Jérémy, texte en ligne sur le site du centre de ressources sur l'éducation prioritaire de l'académie de Créteil. Il est par ailleurs l'auteur de Une école pour les enfants de Seine-Saint-Denis, L'Harmattan, 2004.

Enfin, l'assistante sociale et le pédopsychiatre peuvent être amenés à jouer un rôle important dans la réussite du parcours, car, pour certains élèves, les difficultés d'ordre social, culturel ou médical, lorsqu'elles sont connues, seront prises en charge parallèlement. Ainsi, les élèves naviguent dans la ville d'un collège à l'autre pour suivre leurs ateliers, se rendent au centre d'information et d'orientation. *« D'abord perçus comme un obstacle, ces déplacements ne posent pas de problèmes d'assiduité, explique Hervé Poirier. Au contraire, les élèves se renseignent sur les horaires des transports en commun pour pouvoir arriver à l'heure à l'atelier de l'après-midi. »*

Le taux de réussite de L'École d'une autre chance est de 60 %. Ce sont donc un peu plus de la moitié des élèves qui réintégreront leur classe, assagis et assidus.

Concernant les autres élèves, un travail plus approfondi reste à accomplir avec eux. Parmi les écueils sur lesquels L'École d'une autre chance souhaite travailler : l'association des parents tout au long du processus et en fin de parcours. Il s'agit, pour L'École d'une autre chance, de se

donner les moyens d'impliquer les parents dans la réussite du dispositif. Si la réintégration des élèves dans leur classe d'origine est l'objectif poursuivi, celle-ci pose néanmoins des difficultés : l'élève est en retard scolaire par rapport à ses camarades, les professeurs d'origine n'ont pas nécessairement conscience du parcours effectué par l'élève et en gardent une image négative. À long terme, ces écueils peuvent remettre en cause le travail effectué.

Cette étape de la réintégration est encore à approfondir. Elle passe par une implication de l'ensemble des professeurs et par un effort de communication sur les progrès réalisés par l'élève.

En expérimentation permanente, L'École d'une autre chance réajuste chaque année ses actions. Ainsi, depuis la rentrée 2004, les élèves peuvent recommencer une session si besoin ; les travaux sont désormais notés et figurent dans le bulletin, afin que les efforts fournis soient reconnus. L'École d'une autre chance connaît donc des réussites, mais prend aussi conscience de ses échecs, de ses limites, et tâtonne pour trouver des alternatives à l'exclusion.

Collège Auguste-Delaune
40, rue de la Paix
93000 Bobigny
Tél. : 01 48 47 34 72
Fax : 01 48 49 45 83

Mots clés (indexation DPH) : ÉCOLE, ÉCHEC SCOLAIRE, ENFANTS.

Fiche réalisée le 29/09/2004
